

Mardi 13 avril 2010



Avant même que débute le 9^e Congrès de l'Union confédérale des retraités de la Cgt, un riche échange a eu lieu entre congressistes et invités sur la santé après la vie active.

PERDRE SA VIE À LA GAGNER

L'UCR et Émergences ont co-organisé ce colloque sur le bien vieillir et le bien travailler pour donner une dimension internationale à la réflexion et aux actions nécessaires pour développer une politique de prévention des maladies et des risques professionnels, face à une mondialisation de l'organisation du travail.

L'objectif est aussi de mettre en place une structure de veille, véritable réseau de vigilance pour les personnes ayant exercé ou encore en activité dans des métiers ou environnements à risque.

La publication des actes de la conférence permettra aussi d'engager, avec les médecins généralistes, des échanges à partir d'informations sur les risques professionnels encourus par leurs patients.

Sur tous ces aspects, la dimension internationale est nécessaire car, en Europe, la réglementation s'est construite sur des situations et des pratiques extrêmement diverses avec un patronat peu enclin à faire des concessions aux salariés.

Certaines activités professionnelles exposent les travailleurs à des risques engendrant des maladies, par exemple la manipulation ou l'exposition à des produits chimiques dangereux, toxiques (amiante, silice, acides, colorants, produits chimiques, inhalation de fumées de combustion etc.) les irradiations, les troubles musculo-squelettiques, le travail de nuit et en horaires décalés, les nuisances lumineuse et sonores, le stress, les risques psycho sociaux...

Mais lorsque des législations et des moyens existent, (dépiages systématiques, fiches d'exposition) il arrive que, non seulement, les employeurs ne respectent pas les procédures mais, quelquefois, les salariés ne connaissent pas leurs droits et négligent cette question. Lorsque les symptômes apparaissent pendant la vie active, les conséquences médicales dues à ces conditions de travail peuvent être reconnues et prises

en charge comme maladies professionnelles. Elles le sont beaucoup plus rarement lorsque celles-ci surviennent après le départ en re-

« Plus la vie s'allonge et plus les inégalités se creusent. »

Jean-François Naton

traite et quelques fois plusieurs années après.

En Europe, la population vieillit. C'est une conséquence de l'allongement global de la durée de la vie et d'une baisse régulière de la natalité.

« Le travail est émancipateur, mais il est gommé par les risques professionnels. »

Daniel Lejeune

Mais l'espérance d'arriver et de rester le plus longtemps possible en retraite en bonne santé diffère selon de nombreux critères: le sexe, l'âge de l'arrivée en retraite, la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activité, les conditions et la durée du travail, la taille de l'entreprise et la situation géographique.

La dégradation du travail et de la santé en Europe apporte quelques inquiétudes quant à l'avenir. Va-t-on continuer à vivre de plus en plus longtemps face aux attaques en règle contre les conditions du travail et à la volonté du patronat de reculer l'âge de la mise en retraite. Depuis toujours, les organisations syndicales ont engagé, avec les salariés, des luttes, avec pour objectif de limiter au maximum les nuisances du travail. C'est une course que l'on doit amplifier face aux exigences en termes de productivité, aux nouvelles formes d'or-

ganisation du travail et à l'utilisation des nouvelles technologies.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales européennes de faire des propositions pour que la santé au travail et post travail devienne une priorité de l'Europe Sociale

L'augmentation du nombre de personnes âgées nous amène à repenser une société pour tous les âges organisée au niveau des territoires.

La période de la retraite et le vieillissement engendrent un certain nombre de besoins dont la satisfaction varie en fonction des moyens financiers, de l'état de santé et du lieu de vie de chacun. Une retraite en bonne santé implique un suivi de la santé tout au long de la vie et une politique de prévention efficace.

Le bien vieillir est indissociable du bien travailler.

CORNELOUP SORT DU BOIS





● QUESTION À BRUNO COSTANTINI, Secrétaire général de la Ferpa

Que pensez-vous de la proposition de l'Ucr-Cgt, d'envisager qu'au plan européen, à l'initiative de la Ferpa, un travail soit impulsé dans différents pays, afin que l'on ait aussi au sein de la CES une réflexion retraités et actifs sur le suivi médical post-professionnel ?

« Concernant les problèmes des maladies professionnelles et de l'arrêt de leur suivi au moment de la retraite, dans la phase post professionnelle, l'étude réalisée à partir de six pays européens a été très importante pour la Ferpa et la CES. Je me suis engagé à diffuser dès que possible le résultat de cette recherche, à le faire connaître partout, c'est-à-dire au-delà des pays qui ont participé à l'initiative.

Comme on l'a souligné au cours des débats et comme je l'ai souligné moi-même dans mon intervention, le problème central, c'est qu'il faut travailler ensemble. D'un côté les syndicats des travailleurs actifs et de l'autre les retraités et leurs syndicats. C'est la condition peut-être un peu compliquée et la plus difficile. Car cela va nécessiter que nous fassions porter tous nos efforts pour parvenir à un résultat positif comme nous le souhaitons. Dans un premier temps, comme je vous l'ai dit, je vais d'abord diffuser le résultat de cette étude de la Cgt à laquelle ont souscrit les autres syndicats d'Italie, d'Espagne, de Belgique et d'ailleurs à nos adhérents. Après je pense que ce sera à la CES de s'engager. »



INVITÉS

JULIAN GUTIERREZ DEL POZO

Secrétaire général de CCOO Pensionistas Espagne

CONCEPTION NAVARRO ESPONIOSA DE LA MONTEROS

Secrétaire de la Mujer de CCOO Pensionistas Espagne

BRUNO COSTANTINI

Secrétaire général de la Ferpa

ANNE-MARIE MEUNIER-BALTHASART

Représentant le PPCA-CSC Belgique

MM. STELLON, BAGATIN, BOTTAZZI, MELGARI

Représentant la SPI-CGIL Italie

AGNÈS NATON

Secrétaire confédérale de la Cgt et directrice de la NVO

JEAN-FRANÇOIS NATON

Conseiller confédéral de la Cgt

MM. TRIPOGUEY ET CLAVELON

Représentant de l'Unsa

M. CHARRE

Représentant de la Cram

MICHEL DEVACHT

Représentant de la CFDT

DANIEL LEJEUNE

Inspecteur général des Affaires sanitaires et sociales

LA REPRÉSENTANTE DE FO À LA FERPA

LA SALLE EN DÉBAT

Jean, de Mines Énergie, à la suite des interventions du colloque, pose la question de la nécessité de construire une médecine du travail au niveau européen, afin d'harmoniser la démarche de prévention et de soins en matière de maladies professionnelles.

Alice, de la commission Éducation, recherche et culture, met l'accent sur le déséquilibre existant dans la prise en compte des maladies professionnelles entre le service public et le secteur privé. L'État ne veut pas payer, et ce n'est donc que depuis octobre 2009 qu'un accord sur la sécurité a été signé sur cette question dont les dispositions sont sorties en décembre 2009. Quand on sait qu'il n'existe que 64 médecins dédiés à cette tâche, pour une population de 906 000 personnes, on imagine assez facilement le fossé existant entre les besoins et les moyens.

Pierre, de l'USR Gironde fait état de son expérience avec le collectif Cgt sur l'amiante et les quatorze autres agents qui ouvrent droit au suivi des maladies professionnelles. Il met l'accent sur la nécessité

de se rendre visible sur les initiatives quand elles sont prises, en favorisant les contacts avec les réseaux relationnels sur ces questions, les associations. Il cite le cas d'un de ses camarades actuellement atteint d'un cancer dû à l'amiante, victime d'un « crime parfait » en regard d'une situation de risque que la direction connaissait parfaitement au moment de son exposition.

Anita, du service public de la ville de Paris (fonctionnaires) indique que dans la profession, notamment au niveau de la petite enfance, les accidents du travail ont été multipliés par trois. Elle insiste sur la nécessité de faire prendre conscience aux élus municipaux qui ont la responsabilité politique de la direction des services, de la gravité de la situation.

Alain, de l'énergie atomique, insiste sur le scandale lié à l'utilisation d'une sous-traitance per-

mettant à l'État et au patronat de se soustraire aux obligations de prévention demandées par les CHSCT. Il relate le travail effectué pour l'obtention de réparation dans les sites d'exploitation du Gabon et du Niger. Il cite l'exemple des ravages provoqués par l'utilisation des eaux acides dans la consommation des enfants. Dans le secteur du nucléaire, il a fallu quarante ans de lutte, avec une activité considérable des CHSCT et des retraités pour que l'acceptation des faits autant que les réparations soient enfin à l'ordre du jour.

Daniel Lejeune évoque l'expérience d'une cartographie de la situation concrète des maladies professionnelles faite par des mutualistes de l'étang de

Berre. Ce travail, qui permet de remettre en cause le déni patronal, n'existe actuellement que pour deux départements. C'est pourtant un outil précieux qui permettrait partout, aux CHSCT, aux syndicats et associations, d'avoir des arguments imparables pour exiger la mise en pratique de mesures adaptées dans le suivi tant des actifs que des retraités des professions à risques.



L'ESPACE ENCAN où se déroule le congrès, est un lieu chargé de l'histoire des marins. Jusqu'en 1990, c'était la criée, zone d'accueil des chalutiers qui accostaient pour venir vendre leur pêche. Le site a su garder son âme. Tout en offrant un lieu agréable, l'espace Encan propose tous les services utiles pour l'organisation de congrès et de manifestations culturelles. Situé au cœur de la ville, à deux pas de l'aquarium et de différents musées, il offre une vue imprenable sur le vieux port immortalisé par Bernard Buffet.



LU DANS LA PRESSE

SUD-OUEST. Lundi 12 avril. Sous le titre « Le grand défi des retraités », le quotidien régional ouvre ses colonnes à Bernard Thibault, secrétaire général de la Cgt. Ce dernier critique la méthode des consultations sur les retraites qui s'ouvrent aujourd'hui. Il indique notamment: « Dans les années 1960, on consacrait 3 % de la richesse du pays à financer les retraites, on y consacre aujourd'hui à peu près 12 %. Puisque la démographie et l'espérance de vie augmentent, il est logique d'admettre qu'il faudra y consacrer une part un peu plus importante à l'avenir ».

L'HUMANITÉ. Lundi 12 avril. Sous la plume de Yves Housson, le quotidien national indique: « Quatorze millions de retraités aujourd'hui, 20 millions d'ici à vingt ans. Une révolution démographique est enclenchée, qui devrait accoucher d'une société composée, pour la première fois, d'un tiers d'enfants ou de jeunes en formation, d'un tiers d'hommes et de femmes au travail et d'un tiers de retraités ».

« Il n'existe pas de modèle quant à l'organisation et au fonctionnement d'une telle société », soulignait, devant la presse, Chantal Petitjean, en présentant le congrès de l'Union confédérale des retraités Cgt, qui s'ouvre demain à La Rochelle. Jusqu'à vendredi, les 275 délégués (représentant les 117000 adhérents) s'attacheront à tirer les conséquences de ce changement.

« Construire une société pour tous les âges de la vie » implique, pour le syndicalisme, d'investir les terrains où se déterminent les conditions de la « nouvelle vie » que représente, potentiellement, la retraite (habitat, transport, santé etc.). Même si la question du pouvoir d'achat reste évidemment cruciale. Cela demande aussi à l'organisation syndicale d'adapter ses pratiques, ses structures, notamment pour être plus « en proximité » avec les retraités sur leurs lieux de vie. Une grande partie des travaux du congrès devrait ainsi être consacrée à la construction d'une « Cgt pour tous les âges. »



Bienvenue à La Rochelle !

L'Union syndicale des retraités Cgt de Charente-Maritime vous souhaite la bienvenue dans notre département. Notre Usr a été créée en 1983, afin de coordonner l'activité Cgt des retraités. C'est avec honneur et humilité que nous vous accueillons. Je suis persuadé que vous apprécierez l'hospitalité de nos camarades, afin que vous puissiez vous consacrer pleinement aux travaux de notre 9^e Congrès.

Vous allez séjourner dans un département plein de contrastes, qui compte 173 690 habitants de plus de 60 ans (28,5 % de la population totale - 16 % de femmes et 12,5 % d'hommes) et seulement 1927 hommes et femmes adhérents à l'Usr 17, organisés dans près de 50 sections et deux ULSR. Un département où un nombre important de personnes viennent s'installer à la retraite. Le congrès se déroule dans un lieu mythique qui, jusqu'en 1994, était un haut lieu de la pêche sur l'Atlantique.

Nous sommes aussi un département de luttes. Certaines âpres et longues pour tenter de garder les emplois au chantier naval ou à l'usine automobile de Périgny n'ont pas abouti, mais des succès ont été obtenus, notamment sur les libertés et contre la criminalisation du mouvement syndical. Par des luttes -tant locales que nationales- nous avons gagné la fermeture du dossier contre douze agents d'EDF-GDF de Saintes (1993-1997) et la relaxe de nos quatre camarades injustement mis en examen à la suite de l'incendie du Medef (2003-2008).

Malgré ces moments difficiles, nous pouvons dire que chez nous, il fait bon vivre. Nous espérons que la diversité et la beauté des paysages vous incitera à revenir, pour profiter pleinement de cette belle région, de sa gastronomie et de son architecture ou à migrer comme un certain nombre de camarades l'ont déjà fait, et ainsi renforcer les équipes des sections de retraités. Vous serez les bienvenus.

Et, bien sûr, je ne saurais terminer sans remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont apporté chaleur et réconfort lors de la douloureuse période que nous venons de vivre.

Vive le 9^e Congrès de l'UCR, vive la Cgt!

JEAN-LUC MARTIN
SECRÉTAIRE DE L'USR-CGT 17

LA ROCHELLE

Généreuse, belle et rebelle...

Ville millénaire qui s'est toujours voulue indépendante et frondeuse, La Rochelle accueille, en ce début avril 2010, le 9^e Congrès de l'Ucr-Cgt. Bref historique de cette cité, à l'origine un simple hameau fondé vers le milieu du X^e siècle (961)¹ par des pêcheurs, qui avaient choisi de s'installer dans ce lieu.

La première mention de la ville date de 1023. Elle appartient alors au duché d'Aquitaine. Après la ruine de Châtelailon (1131), La Rochelle devient la capitale du pays d'Aunis qui pousse dans la mer son promontoire calcaire, entre les marais de la

Sèvre niortaise et l'embouchure de la Charente. D'abord village de pêcheurs, La Rochelle devient dès le XII^e siècle, un port important et assoit sa puissance sur le commerce du sel et du vin. Les relations sont intenses en particulier avec le Nord de l'Europe, Angleterre, Irlande, Flandre. Le marché anglais se ferme après 1224 avec le rattachement de La Rochelle au royaume de France. Cet événement politique a finalement profité à la cité qui demeure ainsi le plus important des ports français sur l'Atlantique jusqu'au XV^e siècle. On peut alors estimer sa population à 15 000 habitants.

LA RÉFORME

La ville qui s'est toujours voulue indépendante et ouverte depuis le Moyen Âge accueille naturellement les idées nouvelles de la Réforme

au milieu du XVI^e siècle. Devenue en quelque sorte par la suite la capitale du protestantisme français, La Rochelle est engagée dans les Guerres de religion. L'accession au trône de France d'Henri de Navarre (1589) puis la promulgation de l'Édit de Nantes (1598) referment cette période des Guerres de religion.

En 1627, Richelieu qui veut remettre en cause la situation politique privilégiée obtenue par les protestants avec l'Édit de Nantes, assiège la cité avec l'armée royale, et choisit l'étouffement progressif. En octobre 1628, après avoir attendu vainement des secours extérieurs, sa population affamée, décimée, réduite à merci après plus de treize mois de siège, La Rochelle capitule.

Une nouvelle phase dans l'évolution de la démographie de La Rochelle commence avec les années 1660. L'avènement de Louis XIV amène durant vingt-cinq années, la reprise des persécutions contre les protestants jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes (1685), dernière étape de leur élimination. Cette me-

● QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE

En 1822, sous le règne du roi de France Louis XVIII, un régiment était venu tenir garnison à La Rochelle. Il était composé surtout de sous-officiers (sergents). Parmi eux quelques membres d'une société secrète, appelés les « carbonari » complotaient pour renverser le régime de la Restauration. Démasqués, ils avaient été incarcérés sur place dans l'une des tours du port : « La lanterne », où l'on peut voir encore leurs graffitis parmi ceux des prisonniers qui occupèrent leurs geôles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ensuite, ils avaient été transférés à Paris pour y être condamnés et exécutés. Cette lourde sentence fit pour toujours de ces Quatre Sergents de La Rochelle des martyrs de la cité atlantique.



Vue sur le port.

Le Quotidien du Congrès distribué tout au long de la semaine a été réalisé par l'équipe de *Vie nouvelle*. Direction : Françoise Vagner • Rédaction en chef : Richard Vaillant • Rédaction : Yolande Bachelier - Henri Bourdereau - José Fort - Gérard Le Puill - Raymond Massoni - Henri Zalugas • Secrétaire de rédaction : Martine Violet • Maquettiste : Madiana Caldeira • Photographe : Allaoua Sayad. Dessins réalisés par Pierre Corneloup. Et la collaboration de l'UD et de l'USR-CGT de Charente-Maritime.

sure entraîne l'émigration de quelques milliers d'entre eux. L'Édit de Tolérance de 1787 rétablira un véritable état civil des protestants, mais il faudra attendre la Révolution de 1789 pour que l'Assemblée constituante leur accorde enfin l'entière liberté de culte.

C'est aussi au XVIII^e siècle que le commerce colonial rochelais est employé aux trafics coloniaux, avitaillement et traite négrière.

LE XX^e SIÈCLE

Pendant la Première Guerre mondiale, La Rochelle - même si elle n'est pas directement touchée par les combats - participe à l'effort. Entre les deux guerres, la ville poursuit néanmoins son développement, mais se retrouve soumise à l'occupation allemande, dès 1940, et sera l'une des dernières villes de France libérées en mai 1945.

La Rochelle connaît une croissance démographique importante des années 1950 aux années 1970, la population passe de 49 000 habitants en 1946 à plus de 80 000 en 1975. Des années 1970 à 1980, la capitale aunisienne commence à faire parler d'elle par son souci d'une certaine « qualité de la ville », se préoccupe de ses espaces verts, de son littoral, du contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, de la lutte contre le bruit.

Avec aujourd'hui une population d'environ 116 000 habitants, la ville doit relever le défi du XXI^e siècle et continuer à mettre en valeur tout ce qui fait son originalité et la rend si attachante pour qui sait la découvrir...

1. D'après Jean-Charles Volkman, agrégé d'Histoire

● ILS ONT AIMÉ LA ROCHELLE

Plusieurs écrivains de renom ont fait de la cité océane un lieu de séjour. L'un des premiers, Rabelais, qui y fit étape, cite le nom de la ville dans son ouvrage *Pantagruel*. Bien plus tard, l'auteur des *Liaisons dangereuses* Choderlos de Laclos y résida pour diriger, comme ingénieur, la construction de l'arsenal maritime. En 1886, dans son ouvrage *L'Épave*, Guy de Maupassant évoque l'atmosphère agréable de la ville. Plus près de nos jours, le romancier Georges Simenon, qui s'était installé dans la cité avant la Seconde Guerre mondiale, confiait y avoir passé les plus belles années de sa vie. Il fréquentait, face au commissariat de la ville, le très couru Café de la Paix, seul établissement de l'époque encore en activité aujourd'hui. Il aimait y rédiger les notes qu'il prenait pour ses romans. De leur côté, des peintres célèbres comme Vernet, Corot, Signac et Marquet ont aimé traduire sur leurs toiles ce qu'ils retenaient de leurs découvertes picturales de La Rochelle.

CRÈME BRÛLÉE À LA VANILLE BOURBON

Pour 8/10 personnes

8 jaunes d'œufs
150 g de sucre semoule
 $\frac{3}{4}$ de litre de crème fleurette
 $\frac{1}{4}$ de litre de lait
1 gousse de vanille bourbon
cassonade

Mélanger au fouet les jaunes d'œufs et le sucre semoule avec l'intérieur de la gousse de vanille

Diluer avec le lait

Rajouter la crème et bien mélanger le tout

Mettre la préparation dans des petits caquelons au bain marie, puis cuire 1 h 30 à four 115 °C

Sortir du four, laisser refroidir

Puis mettre au frigo

Parsemer de cassonade, puis caraméliser au chalumeau tout doucement ou passer sous le grill de votre four



Actualité

Vie syndicale

Santé

Infos pratiques

International

**Vie
nouvelle**

Le magazine des retraités CGT

je m'abonne

Nom et prénom :

Adresse :

Dernière profession :

*À remettre au stand de Vie nouvelle
ou envoyer au 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex*

au prix de 14 € (tarif 2010) - 1 an/6 numéros